



Gitega : les membres du Gouvernement en retraite gouvernementale



Le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a lancé au Palais Présidentiel de Gitega, jeudi le 22 juillet 2021, une retraite gouvernementale de deux jours, du 22 au 23 juillet 2021. Analyser à fond comment le budget annuel 2021/2022 sera utilisé au profit de la population est le point à l'ordre du jour de la retraite.

Dans son mot introductif de la retraite gouvernementale, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye s'est réjoui que cette retraite se tient au moment où la paix et la sécurité règnent sur toute l'étendue du territoire burundais.

Le Chef de l'Etat a indiqué que cette retraite est spéciale car les membres du gouvernement vont analyser le plan détaillé de l'usage du budget national 2021 - 2022 et les actions prioritaires

que chaque Ministère va réaliser pour le bien - être de la population.

Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye s'est également réjoui que les membres du Gouvernement ont bien élaboré les prévisions budgétaires qui ont été mises dans le projet de loi portant fixation du budget 2021-2022 adopté par les deux chambres du parlement.

C'est dans cette perspective que le Président de la République a émis le souhait d'agrandir l'assiette fiscale pour parvenir à couvrir toutes les dépenses prévues pour cet exercice budgétaire afin de satisfaire la population propriétaire du capital.

C'est pour cette raison qu'il a demandé aux membres du Gouvernement de redoubler d'efforts pour canaliser toutes les recettes car il s'est avéré que des fuites de fonds s'observent avant

Dans ce numéro:

page

Gitega : les membres du Gouvernement en retraite gouvernementale

1

Le Président SE Evariste Ndayishimiye à la rencontre des agriculteurs pour promouvoir les systèmes d'irrigation innovants

2

Le Chef de l'Etat appelle à la promotion de l'amour du travail pour un développement durable

3

Le Ministre de Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement organise Séminaire d'informations et d'échanges à l'intention des diplomates nouvellement nommés

5

Les femmes exerçant le commerce transfrontalier appelées à renforcer leurs capacités dans le domaine des TICs

7

Communiqué de presse de la réunion du Conseil des Ministres

8

de parvenir au trésor public par des détournements, des évasions fiscales des fraudes etc.

Comme le budget de l'Etat est le capital des citoyens eux-mêmes, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a recommandé qu'à la fin de l'année, les contribuables aient des dividendes palpables afin qu'ils continuent à contribuer avec fierté.

Au cours de cette retraite gouvernementale de deux jours, les membres du Gouvernement vont prendre connaissance de l'usage des fonds publics présentés par le Ministre ayant les Finances dans ses attributions puis va suivre des échanges-débats sur les plans d'actions prioritaires que chaque Ministère va réaliser pour le bien-être de la population. (www.rtnb.bi)

Le Président SE Evariste Ndayishimiye à la rencontre des agriculteurs pour promouvoir les systèmes d'irrigation innovants



Le Chef de l'État Son Excellence Evariste Ndayishimiye a poursuivi ses activités de ce vendredi 23 juillet 2021 sur la colline Birohe de la capitale politique Gitega où il a prêté main forte aux agriculteurs de la vallée Mutwenzi en semant les graines de carottes dans un champ préparé et enrichi en cette saison sèche grâce à l'irrigation des champs.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye s'est ensuite ren-

du à Bugendana pour soutenir un groupement d'agriculteurs de la zone Mugeru qui s'appêtent à récolter d'énormes quantités grâce à un système d'irrigation innovant qui consiste à creuser des canaux pour acheminer l'eau des montagnes dans les champs. Le Chef de l'État a demandé aux autres Provinces de suivre cet exemple afin d'augmenter la production, même en période de saison sèche, qui ne doit plus être synonyme d'oisiveté ou de disette.

Toujours à Bugendana, le Président Ndayishimiye a visité une association locale qui participe à l'encadrement et au renforcement des capacités des agriculteurs locaux à travers leur centre de formation. Il a rappelé que c'est également la mission des moniteurs agricoles à travers tout le pays.

Accueilli par des chants, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a clôturé ses activités sur la colline Bitare où des travaux d'aménagement d'un complexe agro-pastoral moderne ont été lancés à son initiative. Il exhorte les autres leaders politiques et administratifs à prêcher par l'exemple.

(www.presidence.gov.bi)

Le Chef de l'Etat appelle à la promotion de l'amour du travail pour un développement durable



Alors qu'il s'était joint aux chrétiens de la Paroisse Murayi pour la prière dominicale de ce 25 juillet 2021, le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a appelé la population à développer l'amour du travail afin de promouvoir le développement socio-économique du pays qui leur permettra, à leur tour, de vivre aisément.

Le Président de la République qui était accompagné par la Première Dame, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a lancé cet appel après avoir exprimé sa gratitude au Tout Puissant pour avoir permis aux Burundais de continuer à vaquer à leurs activités quotidiennes dans

cette période où la pandémie du COVID-19 sévit partout dans le monde. « Vous devez continuer à développer l'amour du travail, promouvoir le développement socio-économique en vue d'assurer votre bien-être dans le pays. », a dit le Président Ndayishimiye demandant ainsi à la population de travailler d'arrache-pied.

Le Curé de la Paroisse Murayi, Apollinaire Ntakarutimana, dans son homélie tiré dans Matthieu 14 a, de son côté, demandé aux chrétiens de se soutenir les uns des autres à l'instar de Jésus qui a partagé 5 pains et 2 poissons avec 5000 hommes.

(www.presidence.gov.bi)

Le Président Ndayishimiye prône le respect du temple de Dieu



Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye accompagné par toute sa famille a ce dimanche, au cours des cérémonies d'inauguration d'une église construite par l'Eglise Évangélique des Amis de Nyarurambi, en Commune Rutegama de la province Muramvya, appelé les serviteurs de Dieu à respecter le temple de Dieu. « Dieu nous recommande de prêcher l'amour, l'o-

béissance et le travail », a dit le Président Ndayishimiye partant de l'évangile de Jésus lorsqu'il a chassé les hommes d'affaires dont les changeurs de monnaie du temple.

« Avec le respect des mesures barrière au Covid19, le pays a enregistré un pas important dans la lutte contre les maladies des mains sales », a dit le Président Ndayishimiye en démontrant les bienfaits liés au respect de ces mesures.

Le Chef de l'Etat n'a pas manqué de remercier l'Eglise Évangélique des Amis pour les cadeaux offerts dont le certificat d'honneur et des vaches en reconnaissance de la contribution de sa famille à la construction de ce nouveau temple.

Notons que le Chef du Cabinet du Président de la République et membre de cette église était lui aussi présent et a été remercié pour sa contribution à plus de 75%.

(www.presidence.gov.bi)

La communauté musulmane du Burundi joue un rôle essentiel dans la vie nationale



Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye s'est joint à la communauté musulmane de Gitega dans la célébration de l'Eid Al Adha, la Fête du sacrifice. Il a salué l'incalculable contribution des musulmans du Burundi dans le développement du pays et dans la sauvegarde de la Paix et la cohésion sociale.

Comme l'a indiqué le Représentant de la Comibu, c'est un fait inédit qu'un Président de la République en exercice se joigne aux musulmans du Burundi dans la célébration de l'Eid Al Adha : « Vous êtes le symbole de la cohabitation fraternelle entre les différentes confessions religieuses »

En guise de reconnaissance pour sa présence et son action en général, les Musulmans de Gitega ont offert

des dons, dont une vache, au Président Ndayishimiye qui s'est engagé à son tour à les partager avec les orphelins et les plus démunis auxquels il vient en aide habituellement.

Dans son message de salutations, le Chef de l'État a félicité la communauté musulmane du Burundi pour les nombreux projets de développement socio-économique qu'elle a initiés à travers le commerce, la construction d'infrastructures scolaires et sanitaires. Il a saisi cette occasion pour exhorter les musulmans

du Burundi à s'impliquer davantage dans le renforcement de la coopération multilatérale entre le Burundi et les Pays arabes dont ils partagent la religion.

Après la prière de l' Eid Al Adha au stade Ingoma, c'est dans une ambiance conviviale que Son Excellence Evariste Ndayishimiye a partagé l'iftar avec la communauté musulmane. Il les a encouragés à faire de cette journée une fête de la compassion et du partage avec les plus démunis.

(www.presidence.gov.bi)

Le Président de la République reçoit en audience le Président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale



Le Chef de l'État Evariste Ndayishimiye a reçu en audience le vendredi 23 juillet 2021, FOR-TUNATO-OFA MBO NCHAMA, Président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale. Ils ont échangé sur la possibilité pour cette Banque d'appuyer le Burundi dans son processus de développement.

A la sortie de l'audience, le Président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale a indiqué à la presse que le Président de la République Evariste Ndayishimiye lui a présenté sa vision sur le processus de développement du Burundi, une vision qui rentre dans les missions de la Banque.

Le Chef de l'État Son Excellence Evariste Ndayishimiye a également indiqué que le Gouvernement du Burundi œuvre sans relâche pour le relèvement économique du pays et que le Plan National de Développement constitue une référence des projets prioritaires dont devraient s'inspirer tous les partenaires.

Le Président de la Banque de développement a promis que cette institution va miser sur les possibilités de financement des ambitions de développement socio-économique du gouvernement du Burundi.

(www.rtnb.bi)

Vacances parlementaire: le Président de l'Assemblée Nationale visite la province de Cankuzo



Pendant ses vacances parlementaires du mois de juillet, le Président de l'Assemblée Nationale

le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe a rencontré lundi le 19 juillet 2021 en Commune Cankuzo, les élus locaux, les chefs de services déconcentrés, les leaders administratifs et les représentants des confessions religieuses de toutes les communes de la province Cankuzo, dans une réunion d'échange sur le rôle de l'agriculture et de l'élevage dans le développement du pays.

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de Cankuzo Monsieur Boniface Banyiyezako a fait savoir que la population de sa province a largement répondu à l'ap-

pel du Gouvernement d'augmenter la production agricole et que la production du maïs en stock est de plus 2 mille tonnes.

Dans son discours de circonstance, le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Daniel Gélase Ndirakobuca a rappelé aux leaders de la province de Cankuzo que l'Etat du Burundi a mis l'agriculture et l'élevage au centre du développement du pays et les a appelés à soutenir et à développer ce secteur pour assurer la croissance économique.

Le Très Honorable Daniel Gélase Ndirakobuca a saisi cette occasion pour annoncer aux leaders de la province de Cankuzo que le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de travailler, en collaboration avec les administratifs et la population de façon à permettre à l'Etat de payer la dette publique qui devra tendre vers zéro en 2027 selon les prévisions. Pour cela, il a invité l'administration provinciale à exploiter toutes les terres domaniales et privées qui étaient jusqu'ici inexploitées et faire appel aux investisseurs dans l'agro-alimentaire pour augmenter la production dans cette province.

Pour le Président de l'Assemblée Nationale, le développement intégré du pays exige un prix qui n'est autre qu'un changement de mentalité. Selon le Très Honorable Daniel Gélase Ndirakobuca, un bon leader doit développer des qualités qui lui permettent d'assurer le bien-être de la population sous sa responsabilité.

A ce sujet, le Président de la chambre basse du parle-

ment a laissé entendre qu'un bon leader doit être paisible, inspirer la paix et la sérénité dans l'entourage et doit faire la paix avec tout le monde. Un bon leader doit également selon le Très Honorable Daniel Gélase Ndirakobuca, avoir foi en Dieu, craindre Dieu et faire preuve d'humilité. Il doit demander conseil, accepter les conseils des autres et donner lui-même des conseils aux autres, sans oublier de défendre les intérêts de ses obligés.

Le Président de l'Assemblée Nationale a encouragé les leaders de la province Cankuzo à éviter l'égoïsme et l'égoïsme, à être respectueux envers ceux qu'ils dirigent, à avoir la maîtrise de soi et à savoir trouver des réponses adéquates au moment opportun.

Il leur a rappelé enfin qu'un bon leader doit assurer la cohésion sociale, savoir pardonner et demander pardon quand il a fait tort à quelqu'un.

Pour terminer, le Président de l'Assemblée Nationale a invité chaque citoyen de cette province à se sentir interpellé et chaque leader à prendre le devant dans l'augmentation de la production.

Après échanges, les leaders à tous les niveaux dans la province de Cankuzo se sont engagés devant le Président de l'Assemblée Nationale à faire de l'agriculture et de l'élevage un cheval de bataille contre la pauvreté, afin de mettre le pays sur la voie du développement. (www.rtnb.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement organise Séminaire d'informations et d'échanges à l'intention des diplomates nouvellement nommés



Le Jeudi 22 juillet 2021, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a ouvert officiellement un séminaire d'information et d'échanges à l'intention des diplomates nouvellement nommés, à l'Hôtel Best Outlook.

Dans son discours, le Secrétaire Permanent les a souhaité la chaleureuse et cordiale bienvenue et les a aussi adressé ses vives félicitations pour la confiance que les hautes autorités de la République ont placée en eux.

Il a également fait savoir c'est une tradition au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, d'organiser à l'intention des diplomates nommés, un séminaire



nauté internationales pour opprimer d'autres Etats en leur imposant des sanctions unilatérales et injustifiées. Les missions diplomatiques Burundi doivent être vivantes, rayonnantes et accueillantes, tant pour les nationaux que pour les partenaires étrangères et une mission diplomatique requiert une gestion en bon père de famille.

Il a terminé son discours en les rappelant que le Burundi attend d'eux, des diplomates épanouis, compétents et fiers de représenter dignement leur pays et de servir parfaitement leur peuple.

d'informations et d'échanges pour une meilleure connaissance mutuelle et surtout pour une meilleure compréhension des responsabilités et des attentes relatives à la mission leur confiée. Pour lui, il s'agit pratiquement d'une occasion de mettre à la disposition des diplomates, les instruments et connaissances nécessaires pour mieux maîtriser la fonction diplomatique, qui se veut de nos jours plus offensive et plus performante.

Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a déclaré que la mission de diplomates est à la fois noble, exaltante et contraignante. Elle requiert des qualités de clairvoyance, d'intelligence, d'amour du travail, de sagesse et de patriotisme. Les diplomates sont appelés à être constamment alertes, anticipatifs, créatifs et surtout tenus à l'obligation de résultats. Le Conseil des Ministres dans sa session du 07 juillet 2021 a recommandé une évaluation annuelle de chaque représentation diplomatique du Burundi à l'étranger soit effectuée.

Le Secrétaire Permanent a exprimé son souhait que les diplomates puissent servir un Gouvernement responsable et laborieux (Reta Mvyeyi, Reta Nkozi) dont les actions et projets orienteront et inspireront leurs activités ; de garder toujours à l'esprit qu'une représentation diplomatique d'un pays est un Etat en miniature transplanté dans un autre ; de connaître les visions et les projets de développement socio-économique de son pays ; de bâtir une coopération solide avec tous les partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux, dans le strict respect de la souveraineté de tout un chacun ; de bâtir des relations fondées sur le respect où certains Etats ne se substituent pas à la commu-

Pour les présentations effectuées consistaient sur les pratiques diplomatiques, le rôle du diplomate dans la promotion des Investissements, sur la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, sur les techniques de renseignement, sur la Gestion administrative et des finances publiques dans une mission diplomati-



que, sur l'évaluation du respect de la bonne application des règles et procédures dans la gestion de la chose publique et sur le rapportage des activités des missions diplomatiques. Celles-ci ont été effectuées respectivement par les Hauts Cadres du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, ceux de l'Agence de Promotion des Investissements (API) et de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) et celui du Service National de Renseignement (SNR). (Rédaction-MAECD)

Les femmes exerçant le commerce transfrontalier appelées à renforcer leurs capacités dans le domaine des TICs



Le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et le Ministère en charge du Commerce en collaboration avec les agences des Nations Unies dont l'ONU femmes et le PNUD, ont organisé lundi, le 19 juillet 2021 à Makamba, des consultations régionales avec les femmes exerçant le commerce transfrontalier. Etaient présentes dans ces activités, les femmes en provenance de Makamba, Rumonge, Ruyigi, Cankuzo, Bururi et Rutana.

Procédant à l'ouverture de ces consultations, le conseiller du Ministre en charge du Genre Monsieur Salvator Ndayegamiye a invité les participants à cette réunion de consultations à se regrouper en association ou en coopérative pour augmenter leurs capitaux afin de participer activement à la compétition régionale et continentale dans le commerce transfrontalier.

Monsieur Salvator Ndayegamiye a aussi appelé les femmes exerçant le commerce transfrontalier à renforcer leurs capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, secteur clé pour savoir les prix actuels sur le marché, les moyens de transport, les marchés se trouvant dans la région et sur le continent etc.

Du côté gouvernemental, le Conseiller du Ministre ayant le Genre dans ses attributions a rappelé que le Gouvernement du Burundi ne ménage aucun effort pour soutenir la femme burundaise dans ses activités d'auto développement, en témoigne la mise en place de la Banque pour le développement de la femme au Burundi. Il a en outre remercié les partenaires techniques et financiers dont le PNUD et l'ONU femmes pour leurs appuis multiformes dans le cadre de promouvoir l'autonomie de la femme burundaise.

Quant au Consultant Monsieur Léonidas Ndayizeye, il a indiqué que l'objectif de ces consultations régionales avec les femmes exerçant le commerce transfrontalier est de fournir une plateforme qui permet aux femmes d'exprimer leurs besoins pour faciliter le commerce transfrontalier surtout dans le cadre d'accéder pleinement aux opportunités du marché commun dans la région et la zone de libre échange continentale africaine et de préparer un rapport qui fournira des contributions pour les documentations des questions régionales sur les femmes dans le commerce transfrontalier qui pourrait éclairer les négociations pour mettre en place un protocole additif spécial pour les femmes.

Le Consultant Monsieur Léonidas Ndayizeye a aussi souligné que ces consultations régionales viennent contribuer pour identifier les défis rencontrés par les femmes exerçant le commerce transfrontalier, réfléchir sur les mécanismes permettant de suivre les progrès déjà accomplis dans ce secteur et participer dans l'amélioration du commerce dans les zones de libre échange continentale africaine où 54 pays sur 55 pays du continent africain ont déjà ratifié dont le Burundi.

Après les travaux en groupes, les femmes exerçant le commerce transfrontalier ont énuméré pas mal de défis à corriger notamment l'absence aux points d'entrée et sortie du Burundi, des bureaux d'information commerciale, le harcèlement de tout genre, la corruption, les lois régissant le commerce transfrontalier rédigés en français, l'élasticité du temps du traitement des dossiers, la pandémie du Covid19, les difficultés du non accès au capital financier, le non accès à l'information nécessaire et connaissance des opportunités pour mieux faire le commerce transfrontalier au Burundi, peu de connaissances en matière des technologies de l'information et de la communication etc.

Signalons que ces cadres de consultations débutés dans la région sud vont se poursuivre dans d'autres régions du pays. (www.rtnb.bi)

1

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE N°23 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 21 JUILLET 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 21 juillet 2021, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 19 juillet 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Plafonds d'engagement des dépenses du premier trimestre 2021/2022,** présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Les plafonds d'engagement sont soumis à des règlements prescrits dans certains textes, notamment le décret sur la gouvernance budgétaire, le décret portant règlement général de gestion des budgets publics. Ils se conforment aussi à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'Exercice 2021/2022 qui introduit en son article 50, l'élaboration des plafonds d'engagement trimestriel des dépenses qui doivent être validés par le Conseil des Ministres.

Ces engagements se font en fonction des encaissements. Ces plafonds d'engagement, qui sont conformes au plan de trésorerie de l'Etat, concernent toutes les dépenses de l'Etat, sauf celles qui ont un caractère obligatoire et incompressible, comme les dépenses de salaires et de la dette.

Ainsi, au cours de la gestion budgétaire 2021/2022, le rythme des engagements sera fonction du rythme d'encaissement des recettes.

Après échange et débat, ces plafonds ont été adoptés avec entre autres recommandations de :

- Bien gérer les crédits accordés en respectant les plans d'engagement budgétaires des ministères qui doivent se référer aux plans d'actions ;
- Si le plafond trimestriel de 25% du budget annuel est dépassé, il faudra en tenir compte au cours des trimestres suivants pour éviter de créer un déséquilibre et des dépassements budgétaires ;
- Dans ce budget 2021/2022, il faudra accorder un budget de fonctionnement au Commissariat Général des Migrations ainsi que les Départements « Inspection Finances et Administration » et « Protection Violences Basées sur le Genre » du Ministère en charge de la Solidarité Nationale qui ont été oubliés ;
- Pour des situations non prévues mais qui arrivent de façon subite nécessitant des moyens financiers, une demande de moyens suffisamment motivée doit être adressée à l'autorité compétente ;
- S'agissant des factures impayées en rapport avec l'assistance aux indigents, la gratuité des soins et la carte d'assurance maladie, leur paiement n'est pas opéré dans le budget 2021/2022 alloué au ministère en charge de la santé ou de la solidarité nationale. Il est par ailleurs nécessaire d'étudier les causes à la base de ces arriérés ;
- Il faut déterminer qui est « indigent » et actualiser les statistiques chaque année, d'autant plus que l'indigence peut ne pas être permanente, et que des tricheries sont observées ;
- Il faut élaborer des statistiques chaque année sur les personnes concernées par la gratuité des soins, car les naissances sont connues ;
- Il faut fixer des délais pour l'achat de la carte d'assurance maladie pour éviter qu'elle soit achetée quand quelqu'un tombe malade et appliquer des pénalités pour les retardataires ;
- Les Ministres en charge des affaires sociales, de l'intérieur et de la Justice sont appelés à étudier les stratégies pour éradiquer le phénomène « Enfant de rue ».

2. **Stratégie sectorielle du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement 2018-2027**, présentée par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement, chaque ministère doit élaborer un document de stratégie sectorielle relevant de son ressort.

L'élaboration de la stratégie sectorielle du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement s'inscrit dans ce cadre.

Cette stratégie sectorielle vise en priorité l'amélioration de la communication diplomatique et de la coopération au développement en général, la réforme de la

carrière diplomatique et l'acquisition d'un bâtiment abritant les services de l'administration centrale du ministère en particulier.

Cette stratégie passe en revue le diagnostic du ministère en montrant l'état des lieux sur le dispositif institutionnel du Ministère, les atouts dont il dispose pour accomplir sa mission ainsi que les défis à relever.

A l'issue du débat, la Stratégie a été adoptée avec comme recommandations de :

- Veiller à ce que les projets d'accords de coopération ne traînent plus pour être signés et mis en œuvre ;
- Mettre en place un système d'archivage de données diplomatiques ;
- Etendre la stratégie sur la période 2021-2027.

3. **Projet de loi portant mise en place du manuel protocolaire du Burundi**, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La bonne pratique protocolaire telle qu'elle est observée au Burundi depuis son indépendance comporte des lacunes, faute de cadre légal approprié.

La mise en place d'un manuel protocolaire du Burundi a comme ambition de faire disparaître les hésitations, les maladresses et les confusions qui induisent des dysfonctionnements dans les pratiques protocolaires du pays.

Elle vise l'adoption d'une référence relative aux diverses activités protocolaires au Burundi et favorise l'acquisition des connaissances et le renforcement des capacités des agents du protocole.

Ce document de référence met également en lumière les procédures et les pratiques protocolaires ayant trait aux missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux organisations internationales accréditées au Burundi.

L'une des innovations apportées par ce Manuel est de s'adapter aux multiples évolutions observées dans le pays depuis l'instauration du système démocratique en 1993, et à certains principes protocolaires en vigueur dans le monde.

L'autre innovation est l'établissement d'une liste de préséance du sommet à la base.

Au cours du débat, il s'est dégagé entre autres les observations et les recommandations suivantes :

- Il faut s'assurer que cette matière est du domaine de la loi au regard de la Constitution ;

- Le projet devrait énoncer les principes généraux uniquement et réserver les détails dans d'autres textes d'application ;
- Il faut s'assurer que le manuel protocolaire est conforme aux lois, aux usages et à la culture burundaise ;
- Il est nécessaire d'instituer une formation obligatoire sur les usages protocolaires pour les personnes affectées ou nommées aux fonctions relatives au Protocole car ce dernier traduit l'image de l'organisation d'un pays.

Les Ministres en charge des Affaires Etrangères, des Affaires de la Communauté Est Africaine, de l'Intérieur et de la Justice vont finaliser le texte en le synthétisant et en revoyant la liste protocolaire, en se référant à la Constitution, aux usages et à la culture burundaise ainsi qu'à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

Le projet sera ramené en Conseil des Ministres pour adoption.

4. Projet de loi portant révision de la loi organique n°1/03 du 20 février 2017 portant missions, organisation, composition et fonctionnement de la Police Nationale du Burundi, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La Police Nationale du Burundi est actuellement régie par la loi organique n°1/03 du 20 février 2017.

Depuis la promulgation de cette loi, certaines omissions et erreurs ont été observées dans le corps du texte, ainsi que des confusions dans la dénomination de certains services ayant la même équivalence. De plus, certaines structures ne sont pas situées à la place convenable, au regard de leurs missions.

Dans le souci de rendre la Police Nationale du Burundi plus opérationnelle et éviter certains chevauchements, il est nécessaire de corriger toutes ces imperfections.

Ainsi, comme corrections et innovations apportées par ce projet, il y a lieu de citer :

- La suppression du Commissariat Général de la Formation au profit d'un Bureau technique chargé de la Formation au niveau de l'Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi ;
- La substitution du Commissariat Central d'Interpol par le Bureau Central National d'Interpol afin de s'harmoniser aux pratiques de la Région,
- L'introduction d'une structure appelée Haute Hiérarchie de la Police Nationale à l'image de l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

- La création d'un service chargé des réfugiés au sein du Commissariat central chargé des étrangers ;
- La création d'un Bureau Informatique et d'un Bureau Aumônerie Générale ;

Après échange et débat, le projet a été adopté après avoir subi quelques retouches.

5. Projet de loi portant prévention et répression de la cybercriminalité au Burundi, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Au cours de ces dernières décennies, le développement des technologies de l'information et de la communication a atteint un niveau considérable et a permis le rapprochement des utilisateurs. L'internet est une illustration des opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication.

Malgré les avantages offerts par ces technologies de l'information et de la communication, l'économie, la vie privée et les interactions sociales sont menacées par une nouvelle forme de criminalité que les spécialistes ont convenu d'appeler « cybercriminalité » qui est « tout comportement illégal faisant intervenir des opérations électroniques qui visent la sécurité et des données qu'ils traitent ».

Actuellement, seul le Burundi ne dispose pas d'une loi spécifique sur la lutte contre la cybercriminalité au niveau de la Communauté Est Africaine.

Le Code pénal burundais ne comporte que quatre articles sur la criminalité informatique. Il s'agit d'une lacune préjudiciable à l'administration de la justice en matière de cyber-délinquance. Cette situation place le Burundi parmi les cibles privilégiées par cette forme de criminalité qui peut provenir de l'étranger ou de l'intérieur du pays

Il s'avère dès lors nécessaire que le Burundi se dote d'une loi qui permet de lutter contre ce type de criminalité pour compléter le dispositif pénal existant.

Etant donné que la cybercriminalité est actuellement classée parmi les crimes transnationaux organisés, les sanctions y relatives reprises dans ce projet doivent être très sévères et ont été élevées au modèle de celles prévues dans les législations des pays membres de la Communauté Est Africaine qui ont déjà leurs lois spécifiques sur la cybercriminalité.

Au cours de échanges, le Conseil a émis entre autres les observations suivantes :

- Cette loi est nécessaire et revêt un caractère urgent ;
- Il faut s'assurer que le projet est en concordance avec la Stratégie globale de cyber- sécurité et cybercriminalité en cours d'élaboration ;

- Il faut vérifier si les sanctions prévues sont proportionnelles à l'infraction commise et les reprendre dans le Code Pénal au moment de sa révision ;
- Une fois cette loi mise en place, mettre en place les stratégies pour appréhender les criminels.

Les Ministres en charge des Technologies de l'Information et de la Communication, de la Justice et de l'Education Nationale vont appuyer dans la finalisation de ce projet qui sera ramené en Conseil des Ministres pour adoption.

6. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement du Centre National des Opérations d'Urgence, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Depuis 2011, le Burundi s'est doté d'un plan d'organisation de secours, devenu Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile « ORSEC » destiné à mettre en place des organes de réponses aux urgences, dont le Centre National des Opérations d'Urgence (CNOU).

Le Centre National des Opérations d'Urgence est un emplacement physique dans lequel se déroulent des activités de gestion des urgences. Il est, pour le moment, en cours de création avec l'appui technique et financier de la Fédération de Russie.

Le Centre pourrait être appelé à intervenir au niveau sous régional en cas de besoin, étant donné que le Burundi a été choisi pour abriter le Centre Régional d'Excellence dans le domaine de la Réduction des risques de catastrophes.

Afin de rendre opérationnel ce Centre et renforcer les mécanismes existants de coordination de la réponse aux urgences, ce dernier doit être appuyé par un texte légal.

C'est l'objet de ce projet de décret.

A l'issue du débat, le projet a été adopté.

7. Projet de décret portant réglementation de la fabrication et de la reproduction des clés au Burundi, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Depuis un certain temps, il s'observe une criminalité en rapport avec la contrefaçon et la falsification des documents avec comme conséquence des forfaits divers commis.

Cette pratique est devenue monnaie courante ces derniers jours où des vols qualifiés sont commis sur des véhicules garés, quand les criminels utilisent de fausses clés ou des clés passe-partout.

Certains responsables des magasins vendeurs d'articles de quincaillerie sont pointés du doigt car ils combinent cette activité avec la reproduction des clés. Des particuliers aussi interviennent dans la reproduction des clés sans adresse et sans aucune garantie de sécurité.

Afin de renforcer la sécurité des clés à travers la professionnalisation des maisons qui font ce travail, et pour bien suivre cette activité, il est nécessaire d'y mettre de l'ordre.

Ce projet de décret a pour but de lutter contre la criminalité y afférente à travers le suivi et le contrôle des activités des intervenants dans ce domaine.

Il concerne les clés utilisées dans les ménages comme celles des serrures de portes, des coffres forts, des boîtes aux lettres, des portails, des véhicules, etc...

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations de :

- Préciser les documents exigés pour la demande d'agrément ;
- Préciser les sanctions appliquées pour quelqu'un qui fabrique les clés sans avoir été agréé ;
- Décentraliser la délivrance des attestations de perte par les commissariats provinciaux ;
- Faire de ce texte une ordonnance conjointe du Ministre en charge de l'Intérieur et du Ministre en charge du Commerce ;
- Au Ministre en charge de la Justice d'apprêter le texte en rapport avec la fabrication des cachets.

8. **Projet de décret portant institutionnalisation d'un système national d'inventaire des gaz à effet de serre**, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le Burundi est partie à la Convention- Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis 1997, et a initié sa mise en œuvre en 1999 à travers l'élaboration de la première communication nationale sur les changements climatiques.

La Convention prévoit que les Etats parties communiquent à la Conférence des Parties à travers le Secrétariat de la conventions les informations suivantes :

- Un inventaire national des émissions anthropiques des gaz à effet de serre ;
- Une description générale des mesures que l'Etat Partie prend ou envisage de prendre pour appliquer la convention ;

- Toute autre information que l'Etat partie juge utile pour atteindre l'objectif de la Convention.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Burundi a déjà élaboré et soumis au Secrétariat de la Convention trois communications, dont la plus récente est celle de 2019.

Dans le cadre de cette troisième communication, au niveau de l'inventaire des gaz à effet de serre, il était prévu la mise en place de procédures institutionnelles et légales pour améliorer le système d'inventaire existant.

La mise en place des procédures institutionnelles et réglementaires pour améliorer le système d'inventaire existant, à travers un décret qui institutionnalise un système national d'inventaire des gaz à effet de serre et qui détermine les rôles et les responsabilités des différents intervenants est une nécessité.

Ainsi le Burundi :

- Aura répondu à l'engagement des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qu'il a ratifiée ;
- Pourra être éligible aux sources de financements disponibles pour mettre en œuvre cette Convention ;
- Connaîtra le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre et sera éligible aux technologies propres avec moins de pollution ou sans pollution ;

Après analyse, le projet a été adopté moyennant entre autre recommandation de faire en sorte que les efforts faits par le Burundi dans la protection de l'environnement aient la contrepartie à travers l'obtention des financements par les pays les plus industrialisés qui sont les premiers à produire les gaz à effet de serre qui détruisent la couche d'ozone.

9. Divers

- La Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi a présenté une Note relative aux activités des agences d'emplois privées. Elle a indiqué que les activités de ces agences ont été suspendues après le constat que certaines d'entre elles s'adonnaient à des activités illégales à travers l'envoi de travailleurs migrants burundais à l'étranger en violation de la réglementation en vigueur.

En attendant le processus de régulation de ce secteur, et compte tenu de l'importance de l'intermédiation par ces agences de placement de la main d'œuvre au niveau du marché du travail local, la note propose la révision de l'ordonnance n°660/351/91 du 9 novembre 1991 qui règlemente cette activité, pour permettre à ces agences de reprendre les opérations de placement de la main d'œuvre uniquement sur le marché local.

Le Conseil des Ministres a demandé au Ministre en charge de la Fonction Publique de préparer un texte y relatif à l'intention du Conseil des Ministres afin de le mettre en concordance avec les autres textes en vigueur actuellement.

Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique a parlé de l'état d'avancement des préparatifs du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage 2022. Il a indiqué qu'en ce qui concerne les organes de pilotage et les structures opérationnelles du Recensement, il reste à mettre en place le Bureau Central du Recensement ainsi que les comités provinciaux et les comités communaux du recensement.

En termes de préparation, le Comité National d'Orientation du Recensement et le Comité Technique du Recensement ont déjà tenu des réunions pour échanger sur tout le processus, les défis ainsi que les perspectives de cette opération.

Comme perspectives, il a indiqué entre autres la mobilisation des ressources financières et matérielles, l'élaboration de la cartographie censitaire et la réalisation du recensement pilote.

Le Conseil des Ministres a demandé au Ministre en charge des Finances d'élaborer le chronogramme des activités afin que chacun s'organise en ce qui le concerne.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a présenté une Note sur la gestion de la migration de la main d'œuvre burundaise.

Cette note est produite suite au constat de la migration illégale dans certains pays du Golf dans le but de la recherche de l'emploi, en passant notamment par les pays limitrophes.

Il a indiqué que le Burundi a établi des mécanismes de coopération avec les pays voisins pour lutter contre ce phénomène et cela a produit des fruits.

Il a indiqué également que des projets d'accords bilatéraux entre le Burundi et certains pays du Golf et d'autres pays de destination de cette main

10

d'œuvre burundaise sont en préparation afin d'assurer une migration régulière et ordonnée.

Fait à Gitega , le 22 juillet 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi